



# Toulenne

## Informations

[facebook.com/mairie.toulenne/](https://facebook.com/mairie.toulenne/) [www.mairie-toulenne.fr](http://www.mairie-toulenne.fr)

N° 258 - Novembre 2025

### Edito

Depuis de nombreuses années Toulenne participe au TÉLÉTHON, dans le but de récolter des fonds afin de faire avancer la recherche et aider les chercheurs à développer des thérapies innovantes pour guérir les maladies rares.

L'AFM TÉLÉTHON s'engage aussi auprès des patients qui en sont atteints et de leurs familles pour les accompagner à chaque étape de la maladie. Son objectif, améliorer leur qualité de vie.

Cet évènement caritatif et national se veut ludique et convivial avec de multiples activités.

Avec l'aide de la Municipalité, des associations, des commerçants et des dons de particuliers, la semaine du 2 au 6 décembre sera marquée par diverses manifestations : après-midi Scrabble ouvert à tous, pratique de la Pétanque, LOTO, un Défi Course à Pied Rapetou, représentation théâtrale minis et maxis Thalie avec chants chorale de En Voix La Musique (voir détails sur les affiches).

De plus, tout au long de l'année un réceptacle à piles usagées est à la disposition de tous à l'accueil de la Mairie. Elles sont récupérées par une entreprise de recyclage, au profit de l'AFM TÉLÉTHON : 1 Pile = 1 Don.

Nous vous attendons nombreux afin de participer et contribuer pour que cet événement annuel soit une réussite !

L'intégralité des bénéfices sera reversée à l'AFM TÉLÉTHON

La commission Vie associative Sportive et Communale  
Christian RATEAU

### AFM TÉLÉTHON 2025 à INNOVER POUR GUÉRIR TOULENNE Vaincre La Maladie C'est Enfin Possible

Vendredi 5 Déc.

LOTO

20h30

Nombreux lots à gagner  
dont 2 bons de 150 €

10€ les 12 cartons  
5€ les 6 cartons  
1€ le carton  
1€ la bourriche

Vente de boissons et pâtisseries

Samedi 6 Déc.

20h00

«Brèves des Minis et Maxis thalie»

Entrée au chapeau

Chants chorale avec  
«En voix la Musique»

Espace Culturel

Mardi 2 déc. : TOURNOI DE SCRABBLE  
ouvert à tous, à partir de 14h30, dans la salle des associations  
Organisé par SCRABBLE TOUL'

Mardi 2 et vendredi 5 déc. : CONCOURS DE PÉTANQUE  
ouvert à tous, de 14h à 17h, au bois communal  
Organisé par PÉTANQUE LOISIR TOULENNNAISE

Samedi 6 déc. : 13h30-17h : DÉFI COURSE À PIED  
au bois communal de Toulenne. Organisé par les RAPETOU

FAITES UN DON AU 3637\* OU SUR TELETHON.FR

L'intégralité des bénéfices sera reversée au TÉLÉTHON

### VŒUX À LA POPULATION

Les Toulennais et Toulennaises sont invités aux vœux 2026 de la Mairie samedi 10 janvier à 18h à l'Espace Culturel. Vous pourrez échanger avec les élus au cours d'un moment convivial.

Toulenne



Meilleurs vœux



## Centenaire

Madame Henriette LACUBE, entourée de ses enfants, a fêté ses 100 ans !

Monsieur le Maire, au nom du Conseil Municipal, lui a rendu hommage.



## Repas Communal

Le traditionnel repas communal de Toulenne se déroulera au **Complexe Sportif** le dimanche 1er février à partir de 12h. Le repas est gratuit pour les Toulennaises et

Toulennais de 70 ans et plus. 40 euros pour les plus jeunes. Les personnes intéressées doivent s'inscrire impérativement avant le 16 janvier auprès de Mme CAUBIT (06 84 48 22 42) ou Mme BONNAL (07 70 26 73 89).



## Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 4ème période 2025



Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2009** doivent se faire recenser à compter du **1er jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

## Permanences

**Urbanisme** : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

**CCAS** : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

**ADIL33** : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : [contact@adil33.com](mailto:contact@adil33.com). Informations sur [www.adil33.org](http://www.adil33.org). **FIN DES PERMANENCES À TOULENNE. Vous pouvez prendre rendez-vous à Bazas, Cadillac ou Podensac.**

**CAUE** : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

**Ma commune, Ma Santé** : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE.



## État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à [accueil@mairie-toulenne.fr](mailto:accueil@mairie-toulenne.fr)

## Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

## Vos Services

**Sous-Préfecture** : Du Lundi au Vendredi : de 9h à 12h30.

Uniquement sur rendez-vous : Lundi, Mercredi et Jeudi : 14h à 16h.

**Sictom** : Horaires du centre de recyclage de Langon : du lundi au vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 17 h. Le samedi : 9h à 17h.

**Ramassage des Ordures Ménagères** :

Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

**Ramassage des Déchets Verts** : Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

**Ramassage des emballages, papiers** : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

**La Poste** : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30  
Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication : Christian

DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : [www.mairie-toulenne.fr](http://www.mairie-toulenne.fr)



## Inscriptions élections

**Si vous souhaitez voter lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026, avant le 4 février par internet.** Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

Si vous avez la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne (autre que la France) et que vous vivez en France, vous pouvez y voter lors des élections municipales. Pour cela, vous devez demander à être inscrit sur la liste complémentaire municipale.

Où faut-il s'inscrire pour pouvoir voter, après avoir déménagé ? Deux situations sont possibles :

- Si vous êtes resté dans la même commune, vous devez déclarer votre nouvelle adresse à la mairie.

• Si vous avez déménagé dans une autre commune, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune.

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement.

Pour demander à être inscrit sur la liste électorale d'une commune, vous devez soit y habiter ou y résider, soit être un de ses contribuables, soit être le gérant ou l'associé d'une entreprise située dans cette commune. Selon votre situation, il faut fournir un ou plusieurs justificatifs.

**Vous pouvez effectuer les démarches en ligne :** <https://www.service-public.gouv.fr>



## Fauteuils roulants

### Réforme de la prise en charge des fauteuils roulants : ce qui va changer

À partir du 1<sup>er</sup> décembre 2025, tous les fauteuils roulants seront pris en charge intégralement par l'Assurance maladie. Cette réforme vise à garantir un droit effectif à la mobilité pour tous. Elle simplifie l'accès aux matériels et met en place des conditions équitables pour toute personne en situation de handicap, en perte d'autonomie ou victime d'un accident.

Elle instaure une prise en charge intégrale pour tous les types de fauteuils, avec une simplification des démarches pour les usagers et une éligibilité à la prise en charge conditionnée à la prescription.

Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2025 et s'appliquera aux demandes de prise en charge effectuées après cette date.

Plus d'information sur <https://www.service-public.gouv.fr>



## Vigilance cambriolages

### Une augmentation des cambriolages a été constatée sur le secteur.

La gendarmerie invite les habitants à renforcer leur vigilance : fermer portes et fenêtres, verrouiller les dépendances, ne pas laisser d'objets de valeur visibles, signaler tout comportement suspect au 17, et s'inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances en cas d'absence.

Des patrouilles renforcées sont en cours. Merci pour votre vigilance.



## Carte grise

### Quelles conséquences si l'adresse postale indiquée sur votre carte grise n'est pas correcte ?

Lorsque vous déménagez, vous avez un mois pour modifier l'adresse présente sur la carte grise de votre véhicule, sous peine d'amende. L'adresse indiquée sur ce document permet notamment à un constructeur automobile de vous contacter si votre véhicule présente un risque pour votre sécurité et celle des autres. La Sécurité routière vient de lancer une campagne d'information pour vous inviter à vérifier l'exactitude des informations présentes sur la carte grise de votre véhicule.

Lorsque les constructeurs automobiles doivent alerter tous les propriétaires d'un véhicule présentant un risque de sécurité, ils s'appuient notamment sur les adresses enregistrées dans le système d'immatriculation des véhicules ; ce fichier sert à la gestion des certificats d'immatriculation (documents aussi dénommés «cartes grises»).

Cette procédure a notamment été mise en œuvre lors des récentes campagnes de rappel de véhicules équipés d'airbags Takata potentiellement défectueux.

Certaines personnes, propriétaires d'un véhicule concerné par ce rappel, n'avaient pu être prévenues directement par courrier car les constructeurs automobiles n'avaient pas connaissance de leur dernière adresse en date.

Si la déclaration de changement de domicile n'est pas effectuée dans les temps, vous encourez une amende forfaitaire de 135 €.



## Résumé du Conseil Municipal

En préambule à la séance du Conseil, Monsieur François GAUTHIER, archéologue et historien, a fait une présentation sur l'histoire de Langon.

Ce projet se situe à proximité de la Gendarmerie, ainsi que le château de Toulenne.

Le dossier de permis de construire est prêt à être déposé avec des documents complémentaires.

## Décisions à prendre

### 1) Renouvellement de la Convention Territoriale Globale [CTG] avec la CAF de la Gironde

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'une Convention Territoriale Globale [CTG] a été conclue entre la Communauté de Communes du Sud Gironde, 19 communes dont la nôtre, et la Caisse d'Allocations Familiales [CAF] de la Gironde pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Cette convention formalise les axes de partenariat entre le projet social de territoire de la Communauté de Communes du Sud Gironde et la stratégie nationale et locale de la CAF. Elle permet de structurer les actions communes et de définir le cadre du cofinancement par la CAF des initiatives relevant de la politique familiale et sociale du territoire.

Dans ce cadre, plusieurs conventions thématiques

ont été conclues afin d'optimiser le fonctionnement des structures du territoire (crèches, LAEP, RPE, structures Enfance et Jeunesse extra et péri-scolaires, ludothèque, chargés de coopération, etc.).

Compte tenu des élections municipales et communautaires prévues en mars 2026, susceptibles d'impliquer de nouvelles orientations politiques, il apparaît opportun de prolonger la CTG 2022-2025 ainsi que les conventions thématiques associées jusqu'au 31 décembre 2026. Cette prorogation vise à garantir la continuité des politiques publiques engagées et à anticiper les futurs enjeux territoriaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

### 2) Convention de participation aux charges de

### fonctionnement des écoles publiques de Langon

La Ville de Langon a accueilli au sein de ses écoles publiques, plus précisément dans leurs classes d'occitan, 6 enfants demeurant sur la commune de TOULENNE au cours de l'année scolaire 2024/2025.

En application des dispositions du Code de l'éducation, les frais de scolarité de ces enfants doivent être pris en charge par la commune de résidence, conformément à la loi MOLAC du 21 mai 2021 qui rend obligatoire cette participation relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

Le montant de la participation demandée par la ville de Langon pour les enfants scolarisés en 2024/2025 en classes Occitan est de 5 194,51 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## Informations

### 1) DIA [Déclarations d'intention d'aliéner]

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées, exception faite d'une affaire où la Mairie demande à surseoir pour un complément d'informations. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

### 2) Présentation par Mme SÉSÉ-DUVILLE de la campagne Moustique tigre

Pour la cinquième année consécutive, le GRAINE (réseau régional d'éducation à l'environnement) a organisé, avec 4 structures de son réseau (FDAAPPMA33, Ecocène, Au fil des Séounes et l'Auringleta) un **webinaire sur la situation du Moustique Tigre en Nouvelle-Aquitaine**.

Ce webinaire a été proposé gratuitement grâce au soutien de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement.

**C'est un enjeu majeur de santé publique.** 1485 communes, 71 % population concernée... exceptée la Creuse.

Il y a déjà eu 153 cas autochtones de chikungunya, dengue ou zika en Nouvelle-Aquitaine.

### Comment favoriser la mobilisation dans la durée ?

Il s'agit de démultiplier et renforcer les gestes volontaires de prévention citoyenne pour neutraliser des gîtes larvaires qui sont situés à 80 % sur des propriétés privées.

Cela se fait par différentes actions de prévention, de sensibilisation, de communication dans la durée pour ritualiser les bons gestes (campagne d'affichage, porte à porte, aller vers la population lors de diverses manifestations).

Il y a plusieurs leviers : rendre visible l'action publique et démontrer l'engagement collectif, maintenir la motivation des habitants dans la durée, ritualiser les gestes, favoriser l'engagement (charte) et mobiliser par effet d'entraînement pour former les habitants sur le «technique».

### Comment intégrer la thématique Moustique Tigre dans les documents cadre de la commune ?

L'un des objectifs est de savoir gérer le risque de

crise en formalisant un scénario d'alerte en cas de chikungunya, dengue et zika grâce à l'outil Numérisque : analyse, préparation, prévention, surveillance, alerte, action et gestion après-crise. Procédure réajustable en permanence. C'est le souhait de mettre en place des simulations pour anticiper les besoins et savoir travailler ensemble.

Par exemple instaurer une procédure avec les personnels de santé (intégration dans le plan bleu).

Il faut que les communes s'emparent de la thématique : intégration de cette problématique dans les sujets d'urbanisme (travail avec le CAUE). Renforcement auprès des aménageurs du bâtiment.

L'entretien des cimetières doit en tenir compte.

### 3) Présentation par M. BOUCAU du compte rendu du conseil d'école du 6 novembre 25

#### I Fonctionnement de l'école

a) Règlement intérieur et charte de la laïcité/ charte de la diversité

Le permis à point est supprimé car il n'était plus adapté et ne répondait pas aux besoins. Un nouveau protocole est présenté aux membres au conseil d'école : **«protocole de régulation et de suivi du comportement des élèves»** : l'objectif est d'utiliser des gestes réparateurs si possible lorsqu'un élève a un écart de conduite, afin de lui permettre d'apprendre comment il devra agir la prochaine fois.

#### Règles de l'école que chaque élève s'engage à respecter :

«Je m'engage à respecter les règles de l'école et de la classe pour mon bien-être et celui des autres élèves :

1 - Il est interdit de taper et d'insulter.

2 - Je respecte mon environnement d'élève.

3 - Je me mets à la place des autres avant d'agir.

4 - Je fais de mon mieux mon métier d'élève en sachant que les erreurs font partie de l'apprentissage.

Signature de l'élève :

En cas de non-respect du règlement : la récurrence d'un fait peut entraîner le passage au niveau

supérieur.

Ce protocole sera annexé au règlement intérieur. Il sera expliqué dans les classes et transmis aux familles. *[Voir tableau ci contre]*

#### Les annexes

##### - Charte de la laïcité :

La République est laïque : Les cinq premiers articles rappellent les principes de la République indivisible, laïque et démocratique.

L'école est laïque : 10 articles expliquent ce que doit être la laïcité à l'école, qui assure aux élèves l'accès à une culture commune. La charte est affichée dans l'école. Elle est présente également en annexe du règlement intérieur qui est remis à chaque famille au moment de l'inscription de leur enfant à l'école.

##### - Charte de la diversité

La diversité se définit comme un ensemble de personnes qui diffèrent les unes des autres et qui constituent la communauté nationale. Au regard de cela, l'inclusion intègre l'acceptation et la prise en compte de tous dans leur singularité.

Mme Lakhdar insiste sur ce point car notre école à la chance d'être un modèle de diversité et cela n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur. C'est la différence qui fait la richesse et nos enfants ne peuvent qu'en sortir grandis. Il peut y avoir parfois des situations complexes, cela implique une gestion des relations pas toujours simple mais c'est aussi cela vivre en société. C'est aussi cela le rôle de l'école : préparer les futurs citoyens à vivre en société.

b) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement :

Le harcèlement est un problème de société pouvant se manifester sous différentes formes et dans divers lieux. La violence à l'école n'est donc pas un phénomène exclusivement scolaire, mais social.

c) Sécurité à l'école

Vigipirate : le niveau urgence attentat est actuellement en vigueur. L'organisation mise en place l'an dernier reste inchangée.

PPMS Attentats/Intrusion :



# ipal du 21 novembre 2025

architecte DPLG, est venu présenter le projet de «Château Chicane seniors».  
projet «Bâtisse de 30 logements» à proximité de la Garonne.  
es adaptations ponctuelles et 4 hypothèses en rez-de-chaussée.

	Exemples de comportements L'adulte garde l'appréciation de la gravité de la situation	Actions entreprises
<b>NIVEAU 1</b> Gestion des incivilités ou conflits mineurs du quotidien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre le jouet d'un autre sans demander.</li> <li>- Faire une remarque désagréable exemple : tu es nul !</li> <li>- Faire mal en jouant ou pour s'exprimer (élève qui n'a pas accès au langage...)</li> <li>- Non-respect de l'intimité (regarder sous la porte des toilettes)</li> <li>- dégradation du matériel non volontaire</li> <li>- non-respect des règles des zones d'activités (planning de jeu, jeu dans les toilettes, courir dans les couloirs...)</li> </ul>	<p>Rappel des règles, aide à la verbalisation et référence aux principes de la CNV (communication non violente).</p> <p>Ces situations ne donnent pas systématiquement lieu à un retour aux familles, sauf si cela s'avère nécessaire pour une meilleure compréhension ou un suivi particulier.</p>
<b>NIVEAU 2</b> Ecarts de conduite	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se servir dans le cartable d'un autre.</li> <li>- insultes graves ou récurrentes (ou insolence envers l'adulte)</li> <li>- Coups graves ou récurrents</li> <li>- Non-respect de l'intimité</li> <li>- Dégradation volontaire du matériel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche incident (transmise via le cahier de liaison) + copie à la directrice</li> <li>- Sanctions + Fiche de réflexion le cas échéant à compléter par l'élève.</li> </ul>
<b>NIVEAU 3</b> Ecarts de conduite graves et/ou récurrents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Racket ou récurrence du vol</li> <li>- insultes régulières, harcèlement</li> <li>- Faire mal avec intention de façon récurrente</li> <li>- Non-respect grave ou récurrent de l'intimité</li> <li>- Dégradation volontaire et récurrente du matériel et des lieux.</li> </ul>	<p>Protocole de régulation : Échange avec l'élève, les parents... Sanctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à l'écart si situation de danger</li> <li>- sanctions réparatrices (le cas échéant) + fiche de réflexion</li> <li>- Autres sanctions à définir en fonction de la situation</li> </ul>

Le protocole prévoit la mise en sécurité avec deux scénarios possibles : s'enfuir ou se cacher.

Un exercice a eu lieu le 6 octobre 2025, adapté à la sensibilité des plus jeunes, sous forme de jeu.

Chaque classe est équipée d'un boîtier portatif MyKeeper, permettant à chaque enseignant de déclencher l'alarme si nécessaire, avec notification automatique à la gendarmerie, à la mairie et au maire, pour une réactivité maximale.

## PPMS Risques Majeurs :

Ce plan vise à anticiper les scénarios de mise à l'abri en cas d'incident extérieur (tempête, accident nucléaire, inondations...).

Un exercice est prévu avant fin février.

## Incendie :

Au moins deux exercices par an sont réalisés. Le premier a eu lieu le 23 septembre 2025 et s'est déroulé correctement. Le deuxième exercice sera organisé avant fin avril.

**Les parents d'élèves** signalent l'absence du policier municipal habituellement présent du côté de la maternelle pour réguler la circulation.

**Réponse de la mairie** : le policier municipal est actuellement en arrêt maladie et n'est pas remplacé. Les agents techniques essayent d'assurer une présence lorsque cela leur est possible.

Aucun incident majeur n'a été signalé, hormis quelques légères incivilités.

La gendarmerie effectue par ailleurs des passages réguliers aux abords de l'école.

## d) Budgets municipaux

- Budget pour les fournitures de classes

- Remplacement TBI de la classe 8 suite à une panne.

Des questions ont été soulevées concernant les ordinateurs devenus obsolètes suite au passage à Windows 11, ainsi que sur la dotation des classes qui ne disposent pas encore d'équipements.

**Réponse de la mairie** : ces dépenses ne pourront être budgétées que pour l'année prochaine. Un recensement du matériel sera effectué par les techniciens. Cette problématique dépasse le cadre de la commune et pourrait faire l'objet d'une réflexion à un niveau plus large.

## e) Fonctionnement de la coopérative

Rappel : La coopérative permet de financer l'achat de jeux, de petit matériel et de contribuer aux sorties scolaires.

## f) Communication Parents/enseignants

Des réunions de rentrée, des rencontres régulières avec les parents et des entretiens individuels à l'occasion du retour des évaluations nationales et de circonscription sont organisés chaque année.

Le conseil d'école a été consulté concernant la faible participation des parents lors de la réunion de rentrée. L'équipe pédagogique envisage de changer le format, par exemple sous forme de forum, permettant aux parents de se déplacer librement selon leurs besoins et attentes.

Les représentants des parents se déclarent favorables à une évolution du format.

Ils proposent de terminer la rencontre par un moment convivial et suggèrent de programmer cet événement durant la première semaine de la rentrée, période où davantage de parents sont disponibles.

Cette proposition reste à affiner, la première semaine étant souvent déjà très chargée.

## g) Communication Parents/Mairie

Pour toute demande concernant les services périscolaires, il est rappelé qu'il faut contacter le numéro dédié.

Ce numéro est affiché sur l'ensemble des panneaux périscolaires et mentionné dans les documents distribués aux familles en début d'année.

Si souci pendant la restauration scolaire, les parents peuvent demander à rencontrer M. Meusnier.

Pour les questions administratives concernant les services périscolaires, contacter la mairie. Les cahiers de liaisons peuvent être utilisés pour les informations émanant de la Mairie.

## II Projets et vie de l'École

Dans le cadre du Pacte, un soutien est assuré une fois par semaine pour les classes de Mme Ginestet et Mme Thénevin. Les familles seront tenues informées de l'évolution de ce dispositif. La bibliothèque devrait reprendre ses activités en novembre, à la fin des travaux. Un rappel est fait aux élèves et familles concernant l'importance de prendre soin des livres empruntés. En cas de perte ou de détérioration, une facture sera adressée à la famille. Le projet avec la crèche se poursuit : les élèves les plus grands lisent une histoire aux enfants de la crèche, permettant un travail sur la lecture à haute voix et sur les enjeux de la lecture.

- Effectifs : total 269 / 12 classes + 1 dispositif ULIS

## b) Projets de classe / projet d'école

Toutes les classes : Prix littéraire sur le thème de la musique.

Toutes les classes : Travail commun autour d'un album commun (valorisation lors de la fête des familles)

4 Classes de maternelle : Participation au Prix des Incorruptibles

Tous les élèves de GS : Spectacle aux Carmes

Classes de Mmes Ginestet et Thénevin : 2 spectacles à Bordeaux au Grand Théâtre et à l'Auditorium

Noël : sortie cinéma

Classes de Mmes Bordas, Ginestet, Thénevin, Santiago et M. Dupouy : Cross de Toulon

Classes de M. Barre, Busquet, Mmes Goyard et Fiorio : Cross du Sauternais (Bommes) -

Classes Mme Thénevin, Ginestet, Fiorio, Bordas : projet natation

Le format envisagé était une période ramassée



# Conseil municipal

à la piscine, avec des séances tous les matins pendant deux semaines. Cependant, ce dispositif s'avère difficile à organiser en raison du manque d'intervenants en éducation physique (IEB). Le projet est donc mis en attente pour le moment.

Le cycle vélo rencontre la même difficulté, liée au manque d'encadrement.

Projet d'école en cours d'élaboration en s'appuyant sur l'évaluation d'école effectuée l'an dernier.

## c) Accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire fonctionne de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h15 le soir.

En cas de retard, les familles sont invitées à contacter le service par téléphone. Les activités périscolaires ont bien démarré.

Un projet en partenariat avec l'APE a été organisé à l'occasion d'Halloween et a rencontré un vif succès (goûter, maquillage, musique).

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions.

En cas de question, besoin de rendez-vous ou demande d'inscription, il est possible de contacter le service par SMS.

## III Parcours de l'élève

### a) Dispositif d'aide

#### APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

L'équipe enseignante a formulé une demande auprès de l'IEN pour que ces heures puissent être utilisées comme temps de concertation, permettant de réfléchir aux besoins des élèves et de mettre en œuvre des solutions adaptées.

Soutien aux élèves dans le cadre du Pacte :

Un soutien est assuré pour certaines classes (cf. point précédent), avec information régulière des familles.

PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) :

Mis en œuvre dans les classes, ce document est rédigé par les enseignants pour cibler des objectifs précis à atteindre. Il est signé par les parents.

Pôle ressource :

Instance de concertation pour les situations particulièrement difficiles. Il réunit notamment l'IEN, le RASED, le directeur référent, le médecin scolaire et des partenaires de soins, afin de proposer des solutions aux équipes éducatives.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) :

Psychologue Éducation Nationale : Mme Viard

Elle intervient sur 14 écoles du secteur pour apporter une expertise aux enseignants et auprès des élèves ayant des dossiers MDPH. Les parents

peuvent la contacter.

Son bureau se situe dans le bâtiment en face du parking enseignant.

Sa présence fixe n'est pas garantie (emploi du temps lié aux équipes éducatives et partenaires externes).

Un téléphone portable est mis à sa disposition par la mairie ; il est possible de laisser un message.

Priorité donnée aux orientations et dossiers MDPH.

Elle peut observer les groupes en classe, mais n'intervient jamais auprès d'un élève sans l'accord des parents.

Autres membres du RASED (rattachés à l'école de Langon) :

Enseignant ADP : M. Massat (à dominante pédagogique) : aide aux apprentissages.

Enseignant ADR : Mme Culis-Aubry (à dominante relationnelle) : accompagne les élèves pour faire évoluer leur rapport aux exigences de l'école et instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.

b) dispositifs spécialisés

**ULIS** : dispositif sous la responsabilité de Mme Fronsacq (remplacée par Mme Malbreil). Les élèves sont inscrits dans leur classe et se rendent dans le dispositif en fonction de leurs besoins.

**UPS** : - Intervention de M. Coffin sous la forme de petits groupes d'élèves

- Co-intervention dans les classes

- Aide aux élèves en difficultés

**Partenariats** :

> ADAV 33 (association des amis des voyageurs) qui accompagne les familles en cas de besoin.

> MDS : Assistantes sociales. Présentation du partenariat : référente école : Mme Mougnol

> Sessad de St Macaire, Langon, Roaillan : Structure composée d'une équipe pluridisciplinaire (psychologue, psychomot, médecin...) qui accompagne les enfants en situation de handicap.

**MAIRIE**

Point travaux :

Le plan définitif du futur bâtiment périscolaire a été validé et est actuellement en phase d'appel d'offres.

La livraison des travaux est prévue pour la rentrée 2026.

Question restaurant scolaire :

M. Christian Meusnier a demandé une rupture conventionnelle pour des raisons personnelles.

Un remplaçant a été recruté et rejoindra l'école le 1<sup>er</sup> février.

Un tuilage sera effectué avec M. Meusnier, notamment pour la gestion des commandes, afin d'assurer la continuité du service.

Il ne sera donc pas nécessaire de recourir à des prestataires extérieurs.

## PARENTS D'ÉLÈVES

**APE** : Cette année, l'APE compte de nombreux nouveaux parents. Une première collaboration avec le périscolaire a été très positive, notamment lors de l'événement Halloween.

Actuellement, l'APE organise le marché de Noël du 14 décembre, qui comprendra 24 stands.

L'opération sapin de Noël sera renouvelée, ainsi que la vente de boules de Noël en bois personnalisées au prénom des enfants.

L'APE contribue également à la participation aux spectacles et aux bus.

Un goûter de Noël pourrait être organisé l'après-midi après la sortie.

Les décorations de Noël seront installées le mercredi 26 novembre, et la restauration scolaire participera le 3 décembre.

## Questions diverses :

Une nouvelle adresse mail dédiée aux parents d'élèves a été mise en place afin de faciliter la communication entre l'école et les familles.

## 4 - Informations sur la Modification n°2 du PLUi et la Révision Générale n°1 du PLUi de la Cdc du Sud Gironde

Le Conseil communautaire du 29 septembre a adopté : la délibération de prescription de la modification N°2 du PLUi (réduction du périmètre du PAPAG situé sur le secteur de la gare), pour Toulenne, afin de permettre des projets de constructions n'ayant pas d'incidence sur le reste du projet d'aménagement :

- Construction de logements à destination des seniors sur la commune de Toulenne.

- Construction de logements à caractère social et d'intérêt général sur la commune de Toulenne.

- Des ajustements à la marge du périmètre sur les extrémités du secteur, afin de permettre à des particuliers de mener des travaux de construction et extension sans impact sur le reste du projet sur le secteur de la gare.

Ainsi que la délibération prescrivant la Révision Générale n°1 du PLUi de la Cdc du Sud Gironde.

Ces délibérations doivent être affichées pour une durée d'un mois au siège de la CdC mais également dans les Mairies des communes concernées.

## Questions Diverses

**M. le Maire** signale le vol chez Eiffage d'un camion plateau de location.

**Christian RATEAU** annonce les manifestations du Téléthon du 5 et 6 décembre.

Le Cross solidaire a été un franc succès, de 1056 km parcourus en 2024 à 1550 km cette année. Le chèque sera remis le jeudi 18 décembre à Sud-Ouest Solidarités, à l'association Rénovation (qui gère l'ITEP de Langon).

La Soirée théâtre avec la troupe de Bieujac a été très agréable. 90 personnes ont permis de récolter 600 €, qui seront remis à l'association Ruban Rose.

**Jacques FAVIER** a remis des courriers pour régularisation de travaux (garages transformés en pièces habitables).

M. Guindeuil demande un rendez-vous pour évaluer la demande de modification de sa clôture, rue de Jean Cabos.

Mme Lagaüzère demande une réfection du passage piéton sur la RD1113 à la sortie de Toulenne.

**Nadège DESCLAUX** rappelle «Ça me dit en famille» le 13 décembre.

En avril 2026, organisation d'un apéritif fermier dans les jardins de l'ADAV avec animation musicale.

**Jean-René BOUCAU** indique que c'est le moment de mettre des pièges à frelons asiatiques.

Information de la CdC sur la semaine consacrée à «Ensemble pour grandir» sur son territoire.

**Bernard LAMARQUE** informe que le chantier du

forage est terminé. L'eau est en abondance, on attend le résultat des analyses. La partie exploitation est en attente d'autorisation par la DREAL.

Puis la 3<sup>ème</sup> étape sera de brancher sur le réseau d'ici quelques mois.

## Prochains conseils :

**Vendredi 19 décembre et Vendredi 23 janvier 2026 à 18 h 30**



## APE

### Marché de Noël de Toulenne

L'APE de Toulenne vous invite à son marché de Noël, le Dimanche 14 Décembre 2025 de 14h à 18h.

Près de 25 exposants seront présents: fleuriste, apiculteur, créatrices de bijoux, de savons, tote bag, fromager, produits de bien-être Herbalife, punch et pleins d'autres idées cadeaux.

Des activités créatives et une animation musicale pour les enfants viendront animer le marché. Sans oublier la visite du Père Noël qui se fera une joie de poser avec vos enfants, lors d'une séance photo pour un moment inoubliable.

Une buvette salée-sucrée permettra de régaler petits et grands tout l'après-midi.

Un rendez-vous convivial, à l'Espace Culturel de Toulenne, à ne pas manquer pour se plonger dans la magie des fêtes !

**N'hésitez pas à nous rejoindre : vous pouvez nous contacter par mail [apetoulenne33210@gmail.com](mailto:apetoulenne33210@gmail.com) ou sur Facebook /apetoulenne/**



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.  
Courriel : [communication@mairie-toulenne.fr](mailto:communication@mairie-toulenne.fr)»

## ATPH

### ÉCHOS DU SALON DU LIVRE

En s'associant le 1<sup>er</sup> et 2 novembre dernier à Alain MIOT et au Centre du Patrimoine du Sud Gironde pour l'organisation du premier Salon du Livre dans notre commune, l'Association Toulenne Patrimoine Histoire a fait preuve, je pense, de caractère et de cohérence.

De cohérence car s'il est vrai que la lecture est menacée par l'omniprésence des écrans, sa valorisation par ce type de manifestation en est la meilleure des réponses.

Même si ce Salon aurait mérité une meilleure affluence en raison du nombre et de la qualité des exposants, le plaisir pris par les visiteurs fut intense.

Chose étonnante, ce ne fut pas les livres qui tinrent le premier plan mais leurs auteurs trop heureux de les présenter, souvent avec passion, toujours avec humilité, d'en expliquer la genèse et d'avouer que l'écriture est leur vie. Grands moments donc d'échanges, de découvertes, de convivialité, d'enrichissement... à revivre, je le souhaite, l'an prochain !

**Louis Darrieulat**



## Judo Club

### Reprise des compétitions : une saison 2025/2026 qui démarre fort !

Après une trêve estivale bien méritée, nos judokas ont retrouvé le chemin des tatamis pour lancer la saison **2025/2026**. La reprise s'est faite sous le signe de l'engagement et de la détermination lors des **combats de ceintures de couleur** organisés à Lormont le **15 novembre**.

Cette compétition marque une étape importante pour nos athlètes, notamment dans leur progression vers la ceinture noire. Et les résultats sont prometteurs !

**Chez les Cadets : apprentissage et premiers points**

**Charli** et **Enzo** ont disputé leurs combats en poule avec beaucoup d'énergie. Malgré une belle combativité, ils n'ont pas accédé au tableau final. Une expérience précieuse qui leur servira pour les prochaines échéances.

**Diego**, quant à lui, s'est qualifié pour le tableau final et marque **10 points** pour la ceinture noire. Une belle performance qui récompense son travail et son sérieux !

**Chez les Seniors : podium et progression**

**Paul André** réalise une superbe compétition en décrochant la **3<sup>ème</sup> place** de sa catégorie. Il engrange **20 points** supplémentaires pour la ceinture noire. Bravo pour cette régularité et ce bel esprit combatif !

Ces résultats témoignent de la motivation et du travail de nos judokas. La saison ne fait que commencer, et nous avons hâte de les voir briller lors des prochaines compétitions !

**Félicitations à tous et rendez-vous très bientôt pour de nouveaux défis !**



Ju-jitsu / Self-Défense [né en 2013 et avant] : Lundi de 19h30 à 21h00

Judo Enfant [né en 2017, 2018 et 2019] : Mardi de 18h00 à 18h45

[né en 2014, 2015 et 2016] : Mardi de 18h45 à 19h45

[né en 2016 et 2017] : Jeudi de 18h45 à 19h45

[né en 2018 et 2019] : Vendredi de 18h00 à 18h45

[né en 2014 et 2015] : Vendredi de 18h45 à 19h45

Judo Ados/Adultes [né en 2013 et avant] : Mardi et Jeudi 19h45 à 21h00

Perfectionnement Technique : Vendredi à 20h00

Taïso [né en 2013 et avant] : Mercredi de 19h30 à 20h45

Éveil Judo [né en 2020 et 2021] : Jeudi de 18h00 à 18h45

**Pour plus d'informations, rendez-vous au dojo Pierre MOUTET, 30 rue de Vincennes à Toulenne, ou contactez le club au 07 82 07 03 07**



# TOULENNE ÇA ME DIT EN FAMILLE

ESPACE  
CULTUREL

samedi  
13 DÉC.

18H SPECTACLE

**Cie Bulle de notes**

*“Shamballa et Essaouira”*

17H30  
GOÛTER  
OFFERT

GRATUIT

16H - 17H30

ATELIER ENFANT-PARENT

*“Arts créatifs”*

Salle des associations

SUR RÉSERVATION



RENSEIGNEMENTS / RÉSERVATIONS : 06.31.52.66.53